

YOU
MAY
CONNECT



GUIDE UTILISATEUR

CASD

Table des matières

Avant tout accès	2
1. Enrôlement	2
2. Contractualisation	3
Accès aux données	4
1. Présentation et installation de la SD-Box™	4
2. Connexion.....	5
3. Environnement de travail.....	6
4. Logiciels disponibles	8
5. Imports/Exports.....	9
a. Imports	9
b. Exports.....	10
6. Fermeture de la session	14
Conditions de sécurité.....	14
Modifications d'abonnement ou de projet.....	15
1. Ajout d'utilisateurs ou de données au projet.....	15
2. Ajout de données de la Banque de France à un projet existant	15
3. Fin d'abonnement	16
4. Fin de projet	16
Citation des données et publications dans le cadre de l'accès à des fins de recherche scientifique ...	16
1. Citation du CASD	16
2. Information du CASD sur les travaux publiés	16
Contacteur le CASD	17
Glossaire	17

Vous êtes habilité ou en cours d'habilitation pour travailler sur des données confidentielles auxquelles vous accéderez depuis le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). Vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations nécessaires pour mettre en œuvre votre projet et travailler au sein de votre bulle sécurisée.

Avant tout accès

1. Enrôlement

Sitôt votre habilitation obtenue auprès de l'autorité compétente retenue par le déposant des données auxquelles vous souhaitez accéder, vous pouvez vous inscrire à une « séance d'enrôlement ». L'accès à des données confidentielles nécessitant un niveau de sécurité élevé, cette session d'information et de sensibilisation est obligatoire pour accéder au CASD.

Une séance d'enrôlement est organisée tous les mois, elle dure environ 3 heures. L'inscription se fait sur le site <https://www.casd.eu/gerer-son-projet/seance-denrolement-2/>. La clôture des inscriptions pour chaque séance a lieu une semaine avant la date de la séance.

Attention : dans le cadre d'un accès aux données du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI), votre inscription en enrôlement ne pourra être prise en compte qu'une fois votre demande de bases validée par l'ATIH.

Cette séance comprend :

- une présentation du CASD
- une description du serveur sécurisé distant
- une démonstration :
 - de la connexion
 - de l'environnement de travail
 - des modalités d'import et d'export
- les règles de sécurité à respecter
- une description du cadre juridique de l'accès aux données confidentielles notamment les formalités juridiques à accomplir si nécessaire
- une présentation des règles de confidentialité (secret statistique, fiscal...)
- une présentation des différents types de contrôle des sorties de données et des seuils applicables pour les projets autorisés à effectuer des sorties automatiques
- un quiz de 10 questions et sa correction pour nous assurer de la bonne compréhension des informations
- la remise d'une carte d'accès à puce après prise d'empreintes digitales. Les minuties des empreintes digitales sont hébergées, de façon sécurisée et chiffrées par une clé présente uniquement sur la carte à puce, sur les serveurs du CASD. Seule la carte d'accès qui vous est remise permet de déchiffrer les minuties. Le personnel du CASD n'a donc pas accès aux données biométriques ni les moyens de les reconstituer.

Lors de la prise d'empreinte, vous devrez signer les Conditions Générales d'Utilisation du CASD. Elles encadrent tous les aspects de votre utilisation du CASD. Tous les utilisateurs impliqués dans le même

projet, dûment autorisés, et souhaitant avoir accès aux données, devront assister à cette séance et signer ce document.

La carte d'accès mise à disposition par le CASD est strictement personnelle. Vous ne devez en aucun cas la prêter ou la mettre à disposition d'un tiers. Pour tout nouveau projet pour lequel vous seriez habilité, il ne sera pas nécessaire de revenir au CASD pour une nouvelle remise de carte. Vous devrez en revanche renvoyer une nouvelle version des conditions générales d'utilisation signée.

La séance d'enrôlement précédant toute utilisation du CASD est valide pendant six ans. Passé ce délai de six ans, pour tout nouveau projet, vous devrez assister à une nouvelle séance d'enrôlement.

2. Contractualisation

L'accès aux services du CASD nécessite une contractualisation préalable. Le dossier contractuel comprend 2 documents :

- **Contrat cadre de prestation CASD**, signé par les représentants légaux des institutions impliquées sur le projet (qu'elles soient financeur et/ou hébergeur de point d'accès), en vertu duquel :
 - Une institution signataire pourra émettre des Bons de Commande destinés à financer votre utilisation du CASD et/ou un (ou des) point(s) d'accès SD-Box™ et sera alors qualifiée de « **Financeur** ». Le financeur de point(s) d'accès peut désormais être distinct du financeur du projet. Il peut y avoir plusieurs financeurs de point d'accès identifiés. En revanche, il ne peut y avoir plusieurs établissements financeurs pour les services liés à un seul et même projet.
 - Une institution signataire pourra émettre des Bons d'Hébergement de SD-Box™ (point d'accès au CASD) et sera alors qualifiée d'« **Hébergeur** ». Il peut être identique au financeur. Si vous souhaitez bénéficier de plusieurs points d'accès (pouvant être répartis dans des établissements différents), il y aura autant de Bons d'Hébergement que de SD-Box™ déployées (chacun signé par l'hébergeur identifié).
- « **Conditions Générales d'Utilisation du CASD** » (ou CGU) signées par chacun des membres du projet et régissant les **aspects « Utilisation du service »**. Il y aura donc autant de CGU que d'utilisateurs.

Ces documents s'accompagnent des annexes suivantes :

- La grille tarifaire de nos services (également disponible à <https://www.casd.eu/tarifs-2/>)
- Le formulaire technique, disponible sur notre site internet (<https://www.casd.eu/formulaire-technique/>), à compléter en ligne pour l'hébergement d'une SD-Box™
- Le(s) Bon(s) d'Hébergement de point d'accès signé(s) par le représentant légal de(s) l'entité(s) identifiée(s) comme « Hébergeur(s) » d'une SD-Box™
- Le(s) Bon(s) de Commande signé(s) par la personne autorisée à engager les dépenses de l'entité identifiée comme « Financeur » de votre projet et/ou d'un point d'accès SD-Box™, établi préalablement avec nos services en fonction de vos besoins et de la grille tarifaire en vigueur.

Pour mettre en place ces contrats, veuillez contacter le CASD par e-mail (voir partie [Contacter le CASD](#) p.15).

Pour que nous puissions procéder à l'ouverture de vos accès et si nécessaire à l'envoi d'une SD-Box™, les documents listés ci-dessus ainsi que le numéro de commande de l'organisme financeur (ou son propre bon de commande, obligatoire si ce dernier est une entité publique) doivent impérativement nous être retournés dûment complétés, datés et signés par voie postale ou par [e-mail](#).

Accès aux données

L'accès aux données et à votre environnement sécurisé de travail se fait via un terminal sécurisé appelé SD-Box™, au moyen de votre carte d'accès personnelle (remise lors de la séance d'enrôlement) et après authentification biométrique.

1. Présentation et installation de la SD-Box™

La SD-Box™ sert uniquement de terminal pour accéder à un serveur sécurisé : **les données ne sont pas hébergées sur la SD-Box™**. Toutes les connexions se font sur un serveur virtuel dédié par projet.



La SD-Box™ devra être installée dans l'établissement hébergeur déclaré lors de la phase de contractualisation, sur le site précisé sur le Bon d'Hébergement remis au CASD. N'oubliez pas d'avertir votre service informatique de son installation, notamment pour renseigner le formulaire technique disponible sur le site du CASD (<https://www.casd.eu/formulaire-technique/>). Pour l'utiliser, il est nécessaire de la connecter au réseau et d'y brancher un écran, une souris et un clavier (non fournis).

Voici quelques règles pour son installation physique :

- être dans un local fermant à clé et sécurisé
- l'écran raccordé ne sera visible que par l'utilisateur

- vous ne devez connecter à la SD-Box™ aucun autre périphérique que l'écran, le clavier et la souris.

2. Connexion

La SD-Box™ doit en permanence être sous tension : pour la démarrer, appuyez sur le bouton situé à l'arrière du boîtier. Vous pourrez vous connecter lorsque l'afficheur de la SD-Box™ indiquera « You may connect ».

Insérez alors votre carte d'accès.



Entrez le code PIN fourni lors de la prise d'empreinte.

Vous accédez à l'écran d'authentification : sélectionnez un projet et posez votre doigt sur le capteur d'empreintes afin de vous identifier sur la SD-Box™ (interface différente selon le type de carte d'accès).





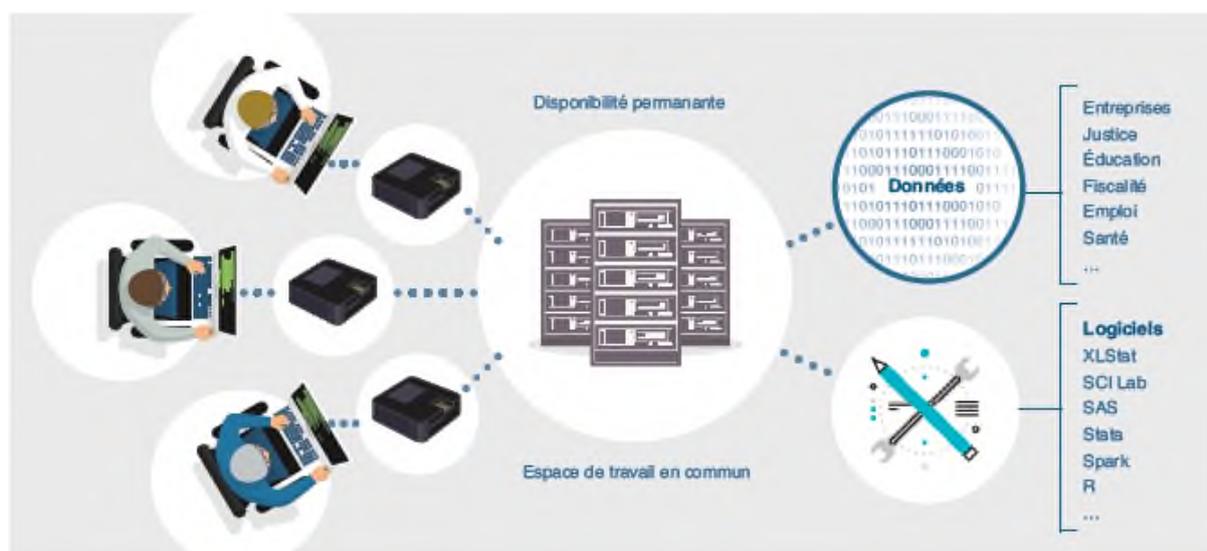
Votre session est personnelle, vous ne devez la céder à personne.

En cas de problème

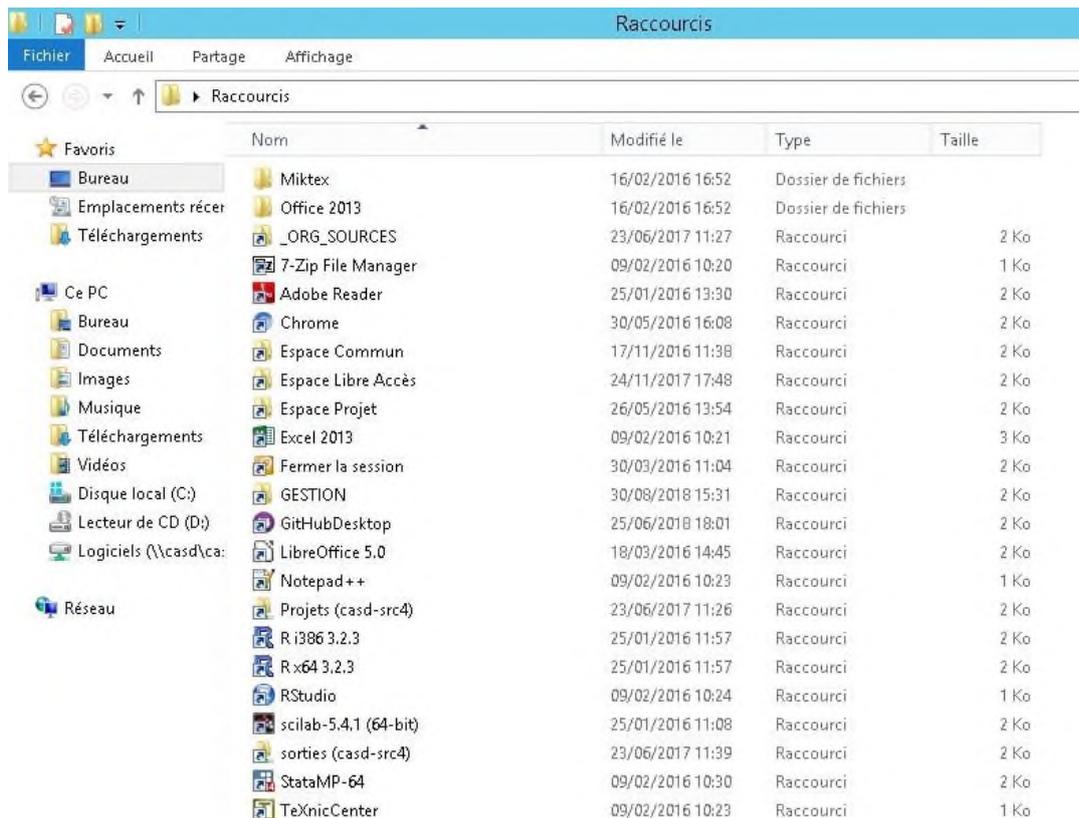
En cas de problème de connexion ou pour tout renseignement sur le paramétrage de la SD-Box™, reportez-vous au document transmis avec la SD-Box™ ou contactez le CASD par [e-mail](#).

En cas de perte ou de vol de votre carte d'accès, avertissez-en au plus vite le CASD. Vous devrez alors vous rendre en personne au CASD afin qu'une nouvelle carte d'accès vous soit remise.

3. Environnement de travail



Dans votre environnement de travail, un dossier « Raccourcis » est mis à disposition sur votre bureau.



Outre l'accès aux logiciels disponibles, il vous permet d'accéder à 2 espaces différents :

- Un **espace commun** destiné à traiter les données et les fichiers créés dans le cadre de votre projet : programmes, textes, etc. Il s'agit d'un espace accessible par l'ensemble des membres de votre projet.
- Un **espace projet** qui regroupe 4 répertoires :
 - « *Data* » : les données pour lesquelles vous êtes habilité sont déposées au sein de ce répertoire. Nous vous recommandons de les copier dans l'espace commun de votre projet. Les données qui vous ont été accordées ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le projet pour lequel vous avez été habilité.
 - « *DirectExport* » : l'ensemble des sorties automatiques demandées (pour des raisons de traçabilité des fichiers extraits de votre environnement, vous n'y avez pas accès. Concerne uniquement certains projets dans le cadre desquels ce dispositif est autorisé par le déposant des données).
 - « *Export* » : l'ensemble des sorties standards demandées (voir la partie [Exports](#) p.10 pour la procédure de sortie standard) y sont stockées. Pour des raisons de traçabilité des fichiers extraits de votre environnement, vous n'y avez pas accès.
 - « *Import* » : les fichiers que vous souhaitez insérer dans votre environnement (voir la partie [Imports](#) p.10 pour la procédure de demande d'entrée) sont déposés au sein de ce répertoire dans un dossier à la date du jour.

Nom	Modifié le	Type	Taille
Data	01/10/2017 11:51	Dossier de fichiers	
DirectExport	13/04/2017 11:35	Dossier de fichiers	
Export	06/10/2017 11:21	Dossier de fichiers	
Import	03/10/2017 17:19	Dossier de fichiers	

Le dossier « Raccourcis » permet également d'accéder à un dossier nommé « Libre Accès » contenant des données et programmes publics (bases de données et zonages géographiques, nomenclatures statistiques, etc.). Il contient également les règles de confidentialité à appliquer aux exports de résultats de traitement.

Pour préserver la confidentialité des données, il est impossible :

- de récupérer des fichiers de données sans passer par une procédure spécifique (voir la partie [Exports](#) p.10),
- d'imprimer ou de faire des « copier/coller ou couper/coller » vers l'extérieur de l'environnement de travail,
- d'accéder à Internet depuis l'environnement de travail.

Votre activité au sein du CASD et les fichiers que vous y produisez ou introduisez sont votre propriété exclusive et sont couverts par le secret professionnel auquel est astreint le personnel du CASD.

4. Logiciels disponibles

 Logiciel installé d'office  Installation à la demande  Nous contacter

Logiciel	Projets de recherche publique	Projets PMSI
Adobe Reader		
Firefox		
GeoDa		
Ghostscript		
Git		
GSView		
Gvim		
HeidiSQL		
JAGS		
Libre Office		
MariaDB		
Matlab		
Microsoft Office		
MikTeX		
MySQL		
Notepad++		
Philcarto		
Python (Miniconda)		
Qgis		
R		

Rstudio	●	●
SAS	●	○
Scilab	●	●
SPSS	●	○
Stata	●	●
Tau-Argus	●	○
TeXnicCenter	●	●
Visual Studio Code	●	○
XLStat	●	○
7-zip	●	●

Pour disposer des informations les plus récentes concernant les versions logicielles disponibles, veuillez consulter le tableau à cette adresse : <https://www.casd.eu/technologie/environnement-de-travail/>.

Pour ajouter un logiciel ou faire une demande de mise à jour de logiciel, ainsi que pour toute modification de la configuration matérielle de votre environnement de travail (définie pendant la phase de contractualisation), veuillez en faire la demande par [e-mail](#).

5. Imports/Exports



a. Imports

Si vous souhaitez travailler sur des fichiers non présents au CASD (programmes statistiques, documentation ou toutes autres données externes), vous devez en demander l'import dans votre espace. Seuls peuvent être importés des objets « inactifs » (aucun exécutable) ainsi que des objets dans les formats de logiciels disponibles au sein de l'environnement. **L'import de données destinées**

à être appariées à celles présentes au CASD n'est possible que s'il a été explicitement prévu dans le cadre de votre habilitation. Des formalités supplémentaires pourront être nécessaires pour permettre l'import de ce type de données. Merci de vous rapprocher du CASD pour en connaître les modalités. Il appartient au responsable de traitement de réaliser en parallèle toutes les formalités RGPD applicables dans le cadre du traitement envisagé.

L'import doit être réalisé par l'intermédiaire des équipes du CASD. Envoyez vos fichiers ainsi que leur description (type de fichier, contenu et provenance) par [email](#) ou par transfert de fichiers. N'hésitez pas à nous contacter si le volume de vos fichiers à importer est trop volumineux.

Lorsque l'import sera réalisé, vous serez prévenu par e-mail. Les fichiers sont déposés dans le dossier « Import » de votre « Espace projet ».

b. Exports

À certaines étapes de votre travail dans l'environnement du CASD, il peut vous être nécessaire de récupérer un fichier de résultats (intermédiaires ou finaux).

Les fichiers de résultats doivent satisfaire aux règles de confidentialité définies par le déposant des données (secret statistique, secret fiscal...). De manière générale, les données contenues dans ces fichiers de résultats ne doivent pas permettre l'identification, ou la ré-identification, directe ou indirecte, d'une personne ou d'une entreprise.

Pour plus de précisions sur les règles de confidentialité applicables, veuillez vous référer au document transmis lors de la séance d'enrôlement et disponible sur le site internet du CASD (https://www.casd.eu/wp/wp-content/uploads/Regles_de_confidentialite_sorties.pdf) ou dans le dossier « Libre Accès » de votre environnement.

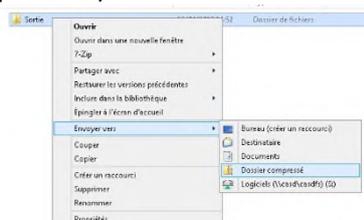
Afin d'exporter des résultats, plusieurs procédures sont prévues : des exports manuels et des exports automatiques. Attention, tous les projets ne bénéficient pas de la procédure d'exports automatiques.

Les exports manuels sont examinés par le CASD *a priori*. Ils peuvent faire l'objet de demandes de précisions, de modifications ou d'un refus d'extraction si cela apparaît nécessaire.

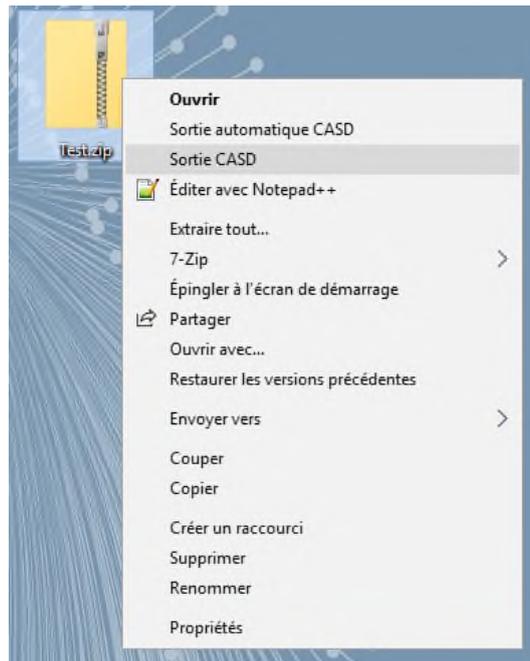
Les exports automatiques ne sont pas examinés avant leur transmission mais peuvent faire l'objet d'un contrôle *a posteriori* de la part du déposant des données.

Procédure d'export manuel

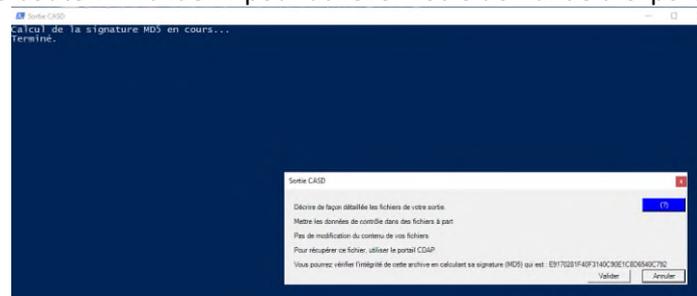
- Insérez dans un dossier spécifiquement créé à cet effet l'ensemble des éléments que vous souhaitez exporter, sans oublier d'y ajouter un fichier décrivant précisément le contenu des fichiers dont vous demandez l'export : les tables, programmes et le descriptif des fichiers (noms et signification des variables en clair)
- Zippez le dossier (.zip uniquement)



- Faites un clic droit sur le zip et sélectionnez la rubrique « Sortie CASD »



- Cliquez sur le bouton « Valider » pour achever votre demande d'export.



La demande d'export est alors transmise aux équipes du CASD. Vous pouvez consulter l'évolution de son traitement depuis votre compte CDAP (<https://cdap.casd.eu>) dans la rubrique CASD (en haut à droite) sous l'onglet « Détail projet ».

Trois cas sont alors possibles :

- L'exportation est validée et vous pouvez la télécharger dans l'application CDAP. Vous recevrez par ailleurs un mail indiquant la disponibilité de l'export.
- L'exportation a été expurgée de certains fichiers et vous pouvez télécharger les fichiers validés dans l'application CDAP. Dans ce cas, le mail précisera les fichiers ayant été supprimés.
- L'exportation est refusée et les équipes du CASD vous transmettrons un e-mail expliquant les raisons du refus.

Exports

Afficher éléments

Rechercher :

Clé	Statut		
D72CF172417A4AC3C10F35F81217DFC9 par Marie VIDAL	Expurgée réalisée le 07/10 à 15:40	TÉLÉCHARGER	3mn
335C7DB48FC00BF718191EBCB52E65FE par Marie VIDAL	Réalisée le 07/10 à 15:30	TÉLÉCHARGER	3mn
C925B9F12F0EAEF17BF948412D35F93C par Marie VIDAL	Traitement en cours, depuis le 07/10 à 14:10	<div style="width: 20%; background-color: #4a4a8a;"></div>	
1210386BCC8B9BCC2B4621014D3B755A par Marie VIDAL	Refusée le 07/10 à 14:00		3mn
893E73B47E31793F08BFEC974C844D4B par Ifaliana RAKOTOARISOA	Réalisée le 07/10 à 12:40		1mn

Affichage de l'élément 1 à 5 sur 5 éléments

Précédent Suivant

Les exports manuels sont envoyés sous un délai indicatif d'un à deux jours ouvrés. En cas d'exports complexes ou très volumineux, ce délai peut être allongé à cinq jours ouvrés ou plus.

Export inter-projets :

Vous avez également la possibilité de demander de transférer un export d'un projet à un autre (que vous y travaillez ou non). Pour réaliser cet export, faites une demande d'export comme indiqué au point précédent, et envoyez un e-mail à imports-exports@casd.eu pour indiquer qu'il s'agit d'un transfert entre deux projets, en mentionnant le nom des deux projets en question. Après vérification, l'export sera directement transféré d'un espace projet à l'autre.

Attention, dans le cas où le projet d'origine de l'export comporte plus de sources et/ou des sources différentes que le projet recevant l'export, vous devrez fournir une description détaillée des fichiers à transférer afin que le CASD vérifie que ceux-ci ne contiennent pas de données auxquelles le projet recevant l'export n'est pas habilité.

Crédit d'exports :

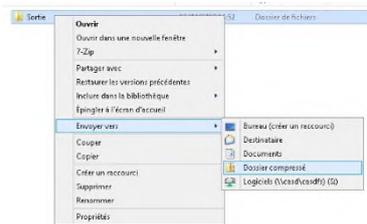
Vous bénéficiez à l'ouverture de votre projet d'un crédit d'exports, déterminé à la création du projet (par défaut, 20 exports pour toute la durée de votre projet ; mais il est possible de demander des packs de crédits d'exports supplémentaires). Une unité de ce crédit d'exports correspond à 30 minutes de temps de traitement de la part du CASD. La vérification d'un export est décomptée selon le temps de traitement effectivement utilisé. Le découpage en unités de 30 minutes permet le suivi du nombre de crédits disponibles au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Votre demande d'export ne sera réalisée que si vous bénéficiez d'un crédit d'exports suffisant au jour de la demande. Dans le cas contraire, il vous faudra commander un pack de crédits d'exports supplémentaire en contactant les équipes du CASD par [e-mail](#).

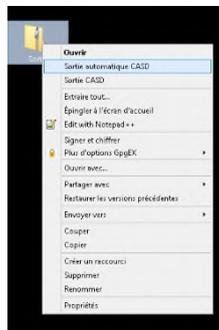
Procédure d'export automatique

Pour réaliser une demande de sortie automatique, procédez de la manière suivante :

- Insérez les fichiers dont vous souhaitez l'export dans un dossier sans oublier d'y associer un descriptif du contenu de votre sortie afin de faciliter le contrôle a posteriori de l'autorité habilitante
- Zippez ce dossier (.zip uniquement)



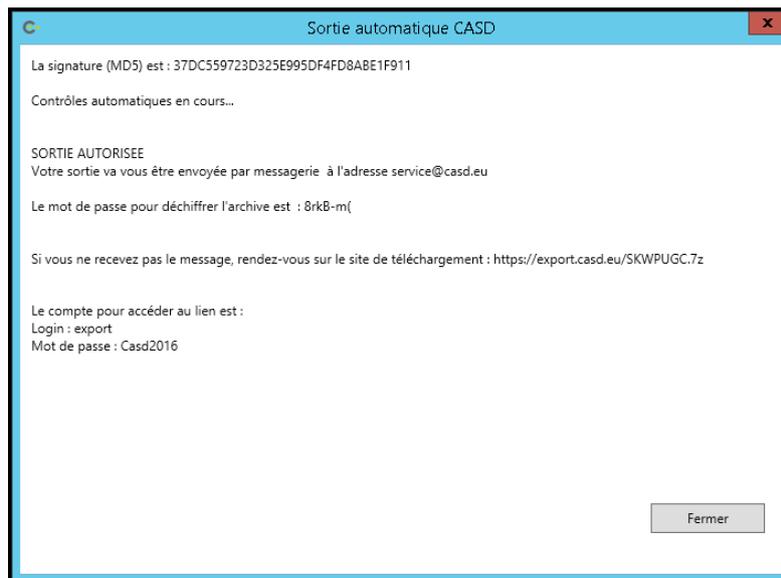
- Faites un clic droit sur le zip et sélectionnez « Sortie automatique CASD » dans le menu contextuel



Vous devrez alors remplir puis soumettre un formulaire décrivant votre sortie. Celui-ci vous engage quant à l'exactitude des informations soumises. La soumission du formulaire déclenche le processus de vérification automatique (critères de taille et de fréquence fixés par le déposant des données notamment).

Une fenêtre donne ensuite le mot de passe nécessaire pour déchiffrer la sortie ainsi que le lien pour la récupérer. Ce lien sera envoyé par e-mail, en revanche, le mot de passe est fourni uniquement dans l'environnement CASD. Veillez donc à ne pas fermer la fenêtre contenant le mot de passe avant de l'avoir noté.

Voici un exemple de fenêtre générée suite à une demande de sortie automatique :



La sortie est compressée dans un fichier au format 7-zip et chiffrée en AES-256. Si elle est acceptée par le système, la sortie est déposée sur un serveur web accessible depuis l'extérieur en HTTPS et envoyée, si sa taille le permet, en pièce jointe d'un e-mail.

Pour récupérer votre sortie, vous recevrez deux e-mails :

- Le premier contient le lien de téléchargement de votre sortie.
- Le deuxième contient la sortie en pièce jointe, si sa taille le permet. Il contient également de nouveau le lien de téléchargement ainsi qu'un rappel des identifiants génériques pour accéder au serveur web accessible sur Internet :

Login : export

Mot de passe : Casd2016

Enfin, vous devrez déchiffrer l'archive contenant votre sortie à l'aide du mot de passe affiché dans la fenêtre de votre environnement.

6. Fermeture de la session

Deux cas de figure se présentent :

- Vous avez terminé votre session de travail et n'avez pas de calcul en cours : cliquez sur « Fermer la session » présent dans le répertoire « Raccourcis » sur votre bureau. Retirez ensuite votre carte à puce du lecteur.
- Vous avez un calcul en cours ou vous souhaitez vous éloigner temporairement du boîtier : retirez la carte à puce du lecteur. Votre session sur le serveur restera ouverte. Vous la retrouverez en vous reconnectant comme indiqué précédemment.

Il est impératif de n'utiliser cette dernière possibilité que lorsque c'est réellement utile (calculs en cours) et, autant que possible, de fermer votre session serveur de façon à permettre sa mise à jour et d'économiser des ressources.

Conditions de sécurité

L'accès aux données est permis sous réserve du respect de règles de sécurité. En signant les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) lors de la remise de carte, vous vous engagez à les respecter.

- Ne prendre aucune photographie ou tenter de capter l'image affichée à l'écran relié à la SD-Box, que cet écran affiche des données ou non. Les pages de connexion de session ou messages d'erreur ne doivent pas être pris en photo, sauf sur demande écrite du CASD. 
- Ne pas donner accès à un tiers à votre session. La carte à puce est strictement personnelle.
- Utiliser la SD-Box dans les locaux d'un Hébergeur, installée dans un bureau pouvant être fermé à clé et sécurisé. L'écran ne doit être visible que par vous.
- Retirer votre carte d'accès du lecteur de la SD-Box lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée. Les travaux en cours ne sont pas interrompus lorsque la carte est retirée.
- Ne connecter aucun autre périphérique à la SD-Box que l'écran, le clavier et la souris.

Modifications d'abonnement ou de projet

1. Ajout d'utilisateurs ou de données au projet

L'ajout d'utilisateurs ou de sources de données à un projet ne peut s'opérer qu'après accord des autorités habilitantes (Comité du secret statistique ou producteurs). L'ajout d'un utilisateur donne lieu à l'établissement d'un devis complémentaire ; l'ajout de données est gratuit, sauf s'il nécessite d'augmenter la configuration de l'environnement ou s'il s'agit d'un ajout spécifique de données de la Banque de France (cf. ci-dessous).

2. Ajout de données de la Banque de France à un projet existant

Les données de la Banque de France font l'objet d'une réglementation spécifique imposant la pseudonymisation des données entreprises. Concrètement, leur cohabitation avec les données d'autres producteurs nécessite un chiffrement de l'ensemble des identifiants entreprise (SIREN et SIRET), celui-ci étant assuré par le CASD.

L'ajout de données de la Banque de France à un projet déjà existant qui contenait des données d'autres producteurs doit tenir compte de cette contrainte, ce qui entraîne un surcoût pour l'utilisateur :

- après accord du Comité pour l'accès aux données (CAD) de la Banque de France, le CASD pourra créer un second environnement de travail, copie de l'environnement initial qui ne contenait pas les données Banque de France, en ajoutant ces données et en chiffrant tous les identifiants (le coût associé à cette opération est de 0,5 UO soit 424€ HT), le transfert des documents entre les deux environnements est possible après effacement de toute trace de SIREN/SIRET (programmes, textes...) et est opéré par le CASD à la demande ; les deux environnements ne communiquent pas ;
- les deux environnements cohabitent pendant une durée maximale de 12 mois, entraînant une double facturation ;
- les utilisateurs choisissent ensuite l'environnement qu'ils désirent conserver. Si l'environnement initial dispose encore de crédits non consommés ceux-ci pourront venir, à la demande du responsable projet, en déduction du second environnement contenant l'ensemble des données.

3. Fin d'abonnement

En fin d'abonnement, le CASD vous enverra un formulaire de demande de renouvellement récapitulant l'ensemble des informations relatives à votre projet. Si vous souhaitez le renouveler, il vous faudra vérifier, compléter et mettre à jour ces informations pour que le CASD puisse vous transmettre le Bon de Commande ainsi que les autres documents adéquats le cas échéant.

Attention, **votre habilitation doit couvrir la période concernée par le renouvellement** d'abonnement. Dans le cas contraire, vous devrez faire une demande de prolongation de l'accès aux données auprès des autorités habilitantes compétentes. Pour le CSS, la procédure passe par le portail CDAP : <https://cdap.casd.eu/>. Si vous ne souhaitez pas renouveler votre abonnement, le CASD vous indiquera alors les démarches à effectuer.

4. Fin de projet

A la fin de votre projet, vous devrez retourner au CASD la SD-Box™ accompagnée de son alimentation. Conformément aux Conditions Générales d'Utilisation, nous vous rappelons que vous vous êtes engagé(e) à détruire votre carte d'accès personnelle.

Citation des données et publications dans le cadre de l'accès à des fins de recherche scientifique

1. Citation du CASD

Si vous bénéficiez du tarif subventionné conformément à la grille tarifaire « Projets de recherche » (cf. grille tarifaire <https://www.casd.eu/tarifs-2/>), il vous est demandé de faire mention dans vos publications de l'utilisation du CASD, en ces termes :

- « L'accès à certaines données utilisées dans le cadre de ce travail a été réalisé au sein d'environnements sécurisés du Centre d'accès sécurisé aux données – CASD (Ref. 10.34724/CASD) » (en français)
- « Access to some confidential data, on which is based this work, has been made possible within a secure environment offered by CASD – Centre d'accès sécurisé aux données (Ref. 10.34724/CASD) » (en anglais)

Par ailleurs, vous pouvez utiliser les Digital Object Identifier (DOI) pour citer précisément les données utilisées pour produire les résultats présentés dans vos publications. Le DOI de chaque source de données est indiqué sur le site internet du CASD sur la [page décrivant la source](#).

2. Information du CASD sur les travaux publiés

Lorsque vous publiez des travaux dont les résultats sont issus de votre travail au CASD, nous vous invitons à le signaler *via* ce formulaire en ligne : <https://www.casd.eu/remontees-des-publications/>. Par ailleurs, le CASD sollicite l'ensemble de ses utilisateurs en fin d'année, au cours d'une campagne de collecte de leurs publications *via* ce même formulaire.

Contacter le CASD

Adresse électronique : service@casd.eu

Pour les imports et exports de fichiers : imports-exports@casd.eu

Adresse électronique projets accédant aux données du PMSI : accés.pmsi@casd.eu

Téléphone :

- Les contrats et les factures (incl. les aspects renouvellement) : 01 80 86 92 64
- Les données, l'enrôlement, les imports/exports : 01 80 86 92 50
- L'informatique : 01 80 86 92 57

Glossaire

« **Bon de commande** » : désigne le document adressé par le Financier pour matérialiser une commande. Ce document détaille les services souhaités par le Financier. Le bon de commande constitue un engagement juridique et financier pour le Financier.

« **Bon d'hébergement d'un point d'accès** » : désigne le document permettant d'indiquer l'accord de la personne morale ou physique signataire pour héberger un point d'accès SD-Box™. Ce point d'accès peut être financé par elle-même ou une autre personne morale ayant contracté avec le CASD.

« **CASD** » : désigne le groupement d'intérêt public « centre d'accès sécurisé aux données » ayant pour objet principal d'organiser et de mettre en œuvre des services d'accès sécurisé pour les données confidentielles à des fins non lucratives de recherche, d'étude, d'évaluation ou d'innovation. Il a également pour mission de valoriser la technologie développée pour sécuriser l'accès aux données dans le secteur privé.

« **Carte d'accès** » : carte personnelle mise à disposition de l'Utilisateur par le CASD lui permettant de s'authentifier *via* la SD-Box pour bénéficier des différents services du CASD auxquels il a souscrit.

« **Contrat** » : ensemble des documents contractuels comprenant les conditions générales du Contrat de prestation pour l'utilisation du CASD signées par l'Hébergeur de point d'accès et le Financier des services fournis par le CASD, les présentes Conditions d'utilisation du CASD signées par l'Utilisateur, ainsi que leurs annexes, les formulaires et les avenants éventuels.

« **Déposant de données** » : personne morale ayant fourni au CASD les données auxquelles ce dernier donne accès *via* le CASD à l'Utilisateur selon la procédure d'habilitation que le Déposant des données aura définie.

« **Données** » : ensemble d'informations auxquelles le CASD fournit un accès à l'Utilisateur conformément à son Habilitation et aux présentes Conditions d'utilisation.

« **Export** » : sortie de fichiers de données non confidentielles réalisée par le CASD à la demande et sous la responsabilité de l'Utilisateur.

« **Financier** » : qualification de la personne morale ou physique, dès lors qu'elle émet ou a émis au moins un Bon de commande pour une prestation de service au CASD. Un Financier peut aussi être Hébergeur.

« **Formulaire technique** » : formulaire disponible en ligne sur le site internet du CASD à remplir par l'Hébergeur.

« **Grille tarifaire** » : document disponible sur le site du CASD indiquant les tarifs applicables.

« **Habilitation** » : décision rendue par l'autorité compétente autorisant l'utilisation de Données dans le cadre d'un projet.

« **Hébergeur** » : qualification de la personne morale ou physique, dès lors qu'elle émet ou a émis au moins un Bon d'hébergement de point d'accès. Un Hébergeur peut aussi être Financier.

« **Import** » : intégration, par le CASD, de fichiers fournis par l'Utilisateur dans son environnement de travail sécurisé.

« **Projet** » : ensemble d'activités, réalisées dans l'environnement de travail sécurisé fourni par le CASD, par un ou plusieurs Utilisateurs, nommément désigné(s), sur l'ensemble des Données pour lesquelles il a reçu ou ils ont reçu des Habilitations et pour la durée associée à ces Habilitations.

« **Reconduction de projet** » : prolongation du projet par le renouvellement de l'Habilitation initiale, de l'Abonnement, et la reconduction des contrats.

« **SD-Box™** » : équipement électronique comportant un lecteur d'empreinte digitale et un lecteur de carte à puce, permettant d'accéder aux serveurs du CASD, mis à la disposition en location auprès d'un Hébergeur par le CASD.

« **Séance d'enrôlement** » : session d'information et de sensibilisation organisée par le CASD à destination des Utilisateurs afin de les sensibiliser notamment aux aspects juridiques, informatiques et de sécurité. Ces séances ont lieu en visioconférence. Après la séance, l'Utilisateur doit se rendre dans les locaux du CASD pour une prise d'empreinte et se voit remettre sa carte d'accès strictement personnelle. La séance d'enrôlement a une durée de validité de quatre ans.